

REGLEMENT INTERIEUR

Mise à jour du 21 janvier 2023

(Réf. Décret n° 2002-488 du 9 avril 2002, pris en application de l'art. 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relatif à l'agrément des groupements sportifs)

ARTICLE 1 - OBJECTIFS ET PEDAGOGIE DE L'ASSOCIATION

La pratique de la danse offre ses plus belles récompenses à ceux qui maîtrisent ses techniques. Espace Danse permet à ses adhérents de les acquérir grâce à un enseignement de qualité, mettant l'accent sur une progression régulière dans les techniques de base du travail du corps, qui permettront aux élèves de pratiquer, par la suite, différents styles de danse avec succès. Pour obtenir ces résultats, l'assiduité et un travail régulier sont indispensables. L'effort qui est demandé aux élèves n'est pas incompatible, bien au contraire, avec le plaisir d'apprendre. Par ailleurs, les élèves sont encouragés à étendre leur culture artistique en suivant des stages, en participant à des manifestations et des concours, en allant à des spectacles ; nous espérons que la bibliothèque et la vidéothèque qui sont à leur disposition les aideront à découvrir la passion de la danse.

ARTICLE 2 - ASSIDUITE

L'assiduité aux cours est obligatoire. Toute absence doit être signalée au professeur concerné la veille ou le jour même. Les horaires des cours sont affichés dans la salle d'accueil. Les élèves doivent être ponctuels aux cours et arriver suffisamment en avance pour avoir le temps de se changer dans les vestiaires.

L'association suit le calendrier de l'Education Nationale. Des cours ou répétitions supplémentaires peuvent être organisés pendant les vacances ou week-ends pour des raisons particulières. Les répétitions sont obligatoires car tout élève absent pénalise le reste du groupe. Les professeurs se donnent le droit de refuser la participation d'un(e) élève à un spectacle en cas d'absences trop nombreuses aux cours ou aux répétitions

A partir du niveau 1 Classique et Modern Jazz (9-10 ans), deux cours par semaine sont obligatoires.

Les élèves inscrits dans les deux disciplines ont la possibilité de ne suivre qu'un seul cours dans la discipline secondaire.

Cours Training : tout élève participant au cours Training doit suivre deux cours par semaine en Modern Jazz.

Cours Concours Classique ou Modern Jazz : L'inscription à ce cours doit être validée par le professeur. Les élèves suivant une Classe Concours doivent suivre 2 cours par semaine dans la discipline principale. Il est fortement recommandé pour accéder au niveau Concours de suivre un cours supplémentaire dans une autre discipline.



ARTICLE 3 - MANIFESTATIONS & SPECTACLES

Les démonstrations et spectacles durant d'année, aboutissement de l'effort de chacun, font partie intégrante de l'enseignement et sont obligatoires au même titre que les cours, ainsi que les répétitions qui y préparent.

ARTICLE 4 - DISCIPLINE & TENUE

Il est demandé à tous les adhérents une attitude décente, le respect des personnes, des biens, des lieux et une discipline spontanée. L'obéissance aux professeurs est exigée de tous les enfants. Le renvoi peut être prononcé par les professeurs pour faute de discipline. Ceux-ci étant les seuls juges, avec la Présidence Collégiale, de cette décision.

Les élèves doivent utiliser les vestiaires et les espaces communs dans le calme pour ne pas déranger les cours qui ont lieu.

Les élèves doivent avoir la tenue exigée pour leur cours ainsi que le nécessaire requis pour la coiffure. Un professeur peut refuser un élève pour manquement répétitif à ces règles.

Les justaucorps de Danse Classique ont une couleur imposée correspondant au niveau de l'élève, la liste des couleurs est consultable sur le planning des cours.

ARTICLE 5 - VESTIAIRES

Vestiaires salle Mango

Deux vestiaires sont à la disposition des élèves.

Les filles et femmes occupent obligatoirement et seulement le grand vestiaire.

Les garçons et les hommes occupent obligatoirement et seulement le vestiaire des professeurs.

Vestiaire salle Résina

Il n'y a qu'un seul et unique vestiaire réservé uniquement pour les filles et les femmes.

Les garçons et les hommes qui ont cours en salle Résina devront obligatoirement se changer dans le vestiaire hommes de la salle Mango et arriveront prêts pour le cours dans la salle Résina où ils laissent leurs affaires ; l'accès des vestiaires de la salle Résina leur est formellement interdit.

Change des enfants

Les mamans qui changent ou rhabillent leur enfant sont priées de le faire dans le vestiaire femme et les papas dans le vestiaire homme pour les cours ayant lieu en salle Mango.

En salle Résina, les mamans vont dans le vestiaire, les papas restent dans la salle de cours.

Tout manquement aux règles établies dans cet article conduira à une mesure d'exclusion.



ARTICLE 6 - INSCRIPTION

Pour être prise en compte, l'inscription doit être complète : fiche d'inscription remplie en ligne, règlement à jour de l'adhésion et de la cotisation (voir article 7). Tout élève n'ayant pas rempli ces conditions ne sera plus autorisé à suivre les cours dès la fin du mois de septembre.

Les nouveaux élèves ont droit à deux cours d'essai gratuits qui doivent être pris avant fin septembre. Les élèves qui ont déjà pratiqué avec le professeur en place ne bénéficient pas de cet avantage.

Si des personnes s'inscrivent en cours d'année elles règlent leur cotisation (voir article 7) à partir de leur arrivée ; tout mois commencé est dû ; le calcul sera effectué au cas par cas.

ARTICLE 7 - MODALITES DE PAIEMENT

La cotisation annuelle comprend l'adhésion à l'association, l'assurance et les cours. Les tarifs sont affichés dans les locaux de l'association.

L'adhésion se règle à part, en même temps que le reste de la cotisation qui comprend la participation aux frais de costumes pour les manifestations de l'année.

Le règlement s'effectue à l'inscription généralement par chèque, de 1 à 4 chèques qui seront encaissés en octobre, décembre, février et avril ; nous consulter pour un plus grand échelonnement.

Le règlement en espèces doit rester exceptionnel et inclure une remise de chèque qui sera rendue à l'obtention des espèces ; si le chèque n'est pas remplacé par des espèces en temps utile, ce dernier sera mis à l'encaissement. Un reçu sera remis contre tout règlement en espèces.

ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT

Toute absence pour des motifs de convenance personnelle ne donne pas droit au remboursement des cours. Seules les absences de plus de 6 semaines (vacances non comprises) pour raison de force majeure : problème grave de santé ou déménagement lointain, peuvent donner lieu à un remboursement. Le remboursement se fera à partir de la date de réception du certificat médical précisant la durée et 20% seront déduits.

Aucun remboursement ne pourra être effectué pour cause indépendante de la volonté de l'association : arrêt des cours par décision gouvernementale ou municipale et ce pour une durée imposée.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITES

L'association est assurée pour tout accident dont elle serait responsable. Une assurance complémentaire peut être souscrite par les personnes qui le désirent.

L'association n'est pas responsable de vols pouvant survenir dans les vestiaires : il est recommandé de ne pas y déposer d'objet de valeur et de n'y laisser aucun objet personnel en partant.



espace danse

Association loi 1901 pour la promotion, la pratique et l'enseignement de la danse

Utilisation du hall de Mango : les enfants qui attendent leurs parents doivent le faire dans le calme, assis sur les sièges présents dans le hall. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'attendre à l'intérieur des salles de danse Mango ou Résina.

Les professeurs ne sont responsables des élèves que durant la durée des cours. Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant à l'heure. Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents de ne pas laisser leur enfant attendre seul devant la salle notamment à l'extérieur du local.

ARTICLE 10 - BIBLIOTHEQUE ET VIDEOTHEQUE

Pour emprunter un livre ou une cassette vidéo, il suffit de vous inscrire sur les fiches prévues à cet effet. La location est de 1 euro et pour une période de deux semaines.